

FAITES VALOIR VOTRE DROIT LORS DE VOTRE E.I.A !

L'augmentation individuelle "Début de Parcours"

1

Mise en place depuis le 1er Janv. 2024
 Pour les embauchés contractuels de moins de 4 ans
 En moyenne 3.1 % d'augmentation et jusqu'à 6%
 A condition que le salaire de base ne dépasse pas un plafond.



L'augmentation Individuelle (Hors promotion, ancienneté et mesures générales)



2

Pour les embauchés contractuels de + de 4 ans
 1.4% en moyenne (entre 0 et 4%) pour les salariés contractuels des classes 1 à 6.
 1,5% en moyenne (entre 0 et 5 %) pour les salariés contractuels des classes 7 à 9.
 Cette augmentation est accordée généralement en Avril, elle est rétroactive à partir du mois de janvier, grâce à Sud Rail!!

IMPORTANT!

3

L'agent doit être averti par son RET/DPX de son augmentation. Tout augmentation inférieure à la moyenne doit être justifiée par le responsable d'équipe; sinon il faut s'adresser à ses représentants du personnel pour en obtenir le motif.



4

POUR TOUTE QUESTION, N'HÉSITE PAS À CONTACTER :

- L'équipe de la commission contractuelle de la fédération
 au 06.95.47.41.00 les mercredis et jeudi de 9h à 16h30
 contractuel-le-s@sudrail.fr tous les jours 24/24



Fédération SUD-Rail
 SUR TOUS LES TERRAINS
 SUR TOUS LES RESEAUX...

Solidaires
Sud Rail

Fédération SUD-Rail

@Fede_SUD_Rail

Insta: Federationsudrail

Application SUD-Rail
 iOS/Android

Tracts, Informations, Mobilisations...

28 mars au 4 avril 2024
Dans nos Conseils d'Administration

ON VOTE

Solidaires
Sud Rail